

---

Liste de félicitations adressées à la Convention par les administrations de districts, des tribunaux, communes, comités révolutionnaires et sociétés populaires qui ont envoyé des adresses de félicitations, en annexe

---

**Citer ce document / Cite this document :**

Liste de félicitations adressées à la Convention par les administrations de districts, des tribunaux, communes, comités révolutionnaires et sociétés populaires qui ont envoyé des adresses de félicitations, en annexe. In: Archives Parlementaires de 1787 à 1860 - Première série (1787-1799) Tome XCVII - Du 23 fructidor an II au 2 vendémiaire an III (9 au 23 septembre 1794) Paris : CNRS éditions, 1993. pp. 279-280;

[https://www.persee.fr/doc/arcpa\\_0000-0000\\_1993\\_num\\_97\\_1\\_16250\\_t1\\_0279\\_0000\\_5](https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1993_num_97_1_16250_t1_0279_0000_5)

---

Fichier pdf généré le 05/11/2020

Jay (Sainte-Foy),	28
Jean De Bry,	28
Suppléants	
Dyzèz,	26 voix
Genissieu,	26
Borie,	21
Bailly,	26
Garnier (de Saintes),	25
Battellier,	25
Girot-Pouzol,	20
Voulland,	21

## 51

On relit divers décrets, dont la rédaction est adoptée (101).

La séance est levée à cinq heures (102).

Signé, BERNARD (de Saintes), président;

L. LOUCHET, BORIE, CORDIER, GUFFROY,  
BENTABOLE, REYNAUD, secrétaires.

### AFFAIRE NON MENTIONNÉE AU PROCÈS-VERBAL

## 52

Les administrations de district, les tribunaux criminels, civils, de police correctionnelle, de commerce, de paix et militaires, les communes et les conseils-généraux, les comités de surveillance et révolutionnaires, et les sociétés populaires, dont les noms sont ci-après, félicitent la Convention nationale des mesures vigoureuses qu'elle a employées pour exterminer les tyrans et les conspirateurs qui vouloient s'emparer de sa puissance et de son autorité;

Ils témoignent leur gratitude envers les braves citoyens de Paris qui ont resté fidèles à la représentation nationale;

Ils déclarent qu'ils reconnoîtront toujours pour point de ralliement la Convention nationale; ils l'invitent de rester à son poste (103).

#### Districts

Digne, Basses-Alpes; Falaise, Calvados; Puget-Théniers, Alpes-Maritimes; Monflanquin, Lot-et-Garonne; Pau, Basses-Pyrénées; Saint-Pons, Hérault; Vigan, Gard.

#### Tribunaux

Arles, Bouches-du-Rhône; Blaye, Bec-d'Ambès; Beaune, Côte-d'Or; Demange-aux-Eaux, Meuse; Gourdon, Lot; Mauguio, Hérault; Paimbœuf, Loire-Inférieure; Pontarlier, Doubs;

Saint-Paul-du-Var, Var; Villers-Cotterêts, Aisne; Ville-sur-Aujon [ci-devant Châteauvillain], Haute-Marne.

#### Communes

Allègre, Haute-Loire; Ancenis, Loire-Inférieure; Bouleurs, Seine-et-Marne; Bayon, Bec-d'Ambès; Bonnieux, Vaucluse; Cadenet, Vaucluse; Chouas-Vaugris, ?; Clarensac, Gard; Daumazan, Ariège; Danty, Lot; Flaujeac, Bec-d'Ambès; Gaillefontaine, Seine-Inférieure; Hagueneau, Bas-Rhin; Hennebont, Morbihan; Saint-Fargeau, Yonne; La Bastide, Vaucluse; Longueil, Seine-Inférieure; La Teste, conseil général, Bec-d'Ambès; Montagne-sur-Sorgue, ci-devant Saint-Affrique, Aveyron; Montaut, Landes; Malemort, Vaucluse; Massat, Ariège; Mailly, Somme; Mezin, Lot-et-Garonne; Nogent, Haute-Marne; Grelemont, ci-devant Saint-Laurent; Poitiers, Vienne; Sisteron, Basses-Alpes; Soulan, Ariège; Thermopyles [ci-devant Saint-Marcelin], Isère; Urbam, Beaumont, Yonne; Viverols, Puy-de-Dôme; Villefranche, Haute-Garonne; Verrières, Seine-et-Oise.

#### Comités

Annot, Basses-Alpes; Arinthod, Jura; Châlons, Marne; Epinal, Vosges; Lucq, Basses-Pyrénées; Marigny, Indre-et-Loire; Oust et Massat, Ariège; Rieumes, Haute-Garonne; Salon, Corrèze; Thonon, Mont-Blanc; Tartas, Landes; Verfeil, Haute-Garonne; Vertheuil, Bec-d'Ambès.

#### Sociétés populaires

Argentière, Ardèche; Aramon, Gard; Alains, Bouches-du-Rhône; Angerville, Seine-Inférieure; Albygny [ci-devant Saint-Pierre-d'Albigny], Mont-Blanc; Antibes, Var; Aniane, Hérault; Anlezy, Nièvre; Barbaraste, Lot-et-Garonne; Berat, Haute-Garonne; Le Bugue, Dordogne; Beze, Côte-d'Or; Bemnems [?], Doubs; Beau-sur-Cher, ci-devant Saint-Martin-le-Beau; Bollehard [?], Seine-Inférieure; Bonnieux, Vaucluse; Bourg-la-Loi, ci-devant Saint-Bernard, Haute-Garonne; Brignoles, Var; Bouxwiller, Bas-Rhin; Braumarches [?], Gers; Betton-Bazoches, Seine-et-Marne; Champagnac-Bel-Air, Dordogne; Champagne, Dordogne; Combronde, Puy-de-Dôme; Cadenet, Vaucluse; Challans, Vendée; Canville, Hautes-Pyrénées; Castillon, Ariège; Cassagnebere, Haute-Garonne; Castelnaudary, Aude; Cérisy-la-Forêt, ci-devant l'Abbaye; Chaussin, Jura; Caderousse, Vaucluse; Combourg, Ille-et-Vilaine; Candies [?], Castanet, Haute-Garonne; Ollioules, Var; Dagout-Rousseau, ci-devant Saint-Paul, Tarn; Oullins, Rhône; Douroux [?], Entrecasteaux, Var; Eyguières, Bouches-du-Rhône; Estaing, Aveyron; Ecully, Rhône; Entrevaux, Basses-Alpes; Fauquembergues, Pas-de-Calais; Formerie, Oise; Frenay-sur-Sarthe, Sarthe; Fort-Maubert [ci-devant Saint-Fort-sur-Gironde], Charente-Inférieure; Fromental, Haute-Vienne; Fos, Haute-Garonne; Germain-la-Campagne, Eure; Gaillefontaine, Seine-Inférieure; Gabian, Hérault; Générac, Gard;

(101) P.-V., XLV, 334.

(102) P.-V., XLV, 334. *Moniteur*, XXI, 800. M.U., XLIII, 537 indique 3 heures; *J. Perlet*, n<sup>o</sup> 726, *J. Fr.*, n<sup>o</sup> 725, signalent 4 heures.

(103) *Bull.*, 2<sup>e</sup> jour s.-c. (suppl.).

Gallardon, Eure-et-Loir ; Gerge, Dorgues [?], Hérault ; Grand, Vosges ; Juvigny, Marne ; Jarras [ci-devant Saint-Germier], Gers ; Irielle-les-Bois, ci-devant Saint-Iriex, Creuse ; Jujurieux, Ain ; Is-sur-Tille, Côte-d'Or ; Isle-de-Liberté, ci-devant Saint-Denis ; Isle-d'Oléron, Charente-Inférieure ; Lambergement, Doubs ; La Roche-des-Arnauds, Haute-Alpes ; Lussac-sur-Vienne [ci-devant Lussac-les-Châteaux], Vienne ; Lareis, Gers ; Laramieux [?], Longagès, Haute-Garonne ; Louhans, Saône-et-Loire ; Labastide, Haute-Garonne ; La Combedes-Cannes, Gard ; Langais, Dordogne ; Levier, Doubs ; Lambesc, Bouche-du-Rhône ; la Bastide, Gers ; l'Isle Bayse [l'Isle-de-Noé], Gers ; Lure, Basses-Alpes ; Montalon [ci-devant Saint-André-de-Cubzac], Bec-d'Ambès ; Moirans, Isère ; Montagnac, Dordogne ; Montfort, Gers ; Meussia, Jura ; Montfaucon, Lot ; Mont-Saturnin [ci-devant Saint-Saturnin-d'Avignon], Vaucluse ; Mont-Lure [ci-devant Saint-Etienne-les-Orgues], Basses-Alpes ; Moustières, Basses-Alpes, Montel-d'Egilat, Puy-de-Dôme ; Montmarault, Allier ; Mosnes, Indre-et-Loire ; Montmorillon, Vienne ; Montcarel [?], Mont-Cindre [ci-devant Saint-Cyr-au-Mont-d'Or], Rhône ;

Mirmande, Drome ; Marville, Meuse ; Massat, Ariège ; Neschers, Puy-de-Dôme, Najac, Aveyron ; Néronde, Rhône-et-Loire [Loire] ; Nant, Aveyron ; Pont-de-Roide, Doubs ; Puch, Lot-et-Garonne ; Port-la-Montagne-sur-Garonne [ci-devant Le-Port-Sainte-Marie, Lot-et-Garonne] ; Preslemont [ci-devant Saint-Laurent-le-Minier], Gard ; Pantaguet [?], Haute-Loire ; Peyroulières [ci-devant Sainte-Foy-de-Peyrolières], Haute-Garonne ; Pas, Pas-de-Calais ; Cainsson [?], Basses-Alpes ; Richerenches, Vaucluse ; Ravenel, Oise ; Rastaing [?], Hautes-Pyrénées ; Roisette [?], Somme ; Sorgues, Vaucluse ; Sousson, ci-devant Saint-Arroman, Gers ; Sabarat, Ariège ; Sault, Vaucluse ; Sarcos, Gers ; Souvigny, Allier ; Sainte-Geneviève, Aveyron ; Saugues-la-Montagne [ci-devant Saugues], Haute-Loire ; Sancey-le-Temple, Doubs ; Sauve-Libre [ci-devant Saint-Sauve], Puy-de-Dôme ; Soleymieux, Loire ; Soucès [?], Gers ; Serans, Oise ; Terraube, Gers ; Thouars, Lot-et-Garonne ; Vauvillers, Haute-Saône ; Verteillac, Dordogne ; Varages, Var ; Vertueil [?], Vicq, Haute-Vienne ; Vic-sur-Losse [?], Viverols, Puy-de-Dôme ; Ville-en-Tardenois, Marne.